

COMMUNE DE DACHSTEIN



21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN  
Tél. 03 88 47 90 60  
Fax 03 88 47 90 61  
E-mail : [mairie@dachstein.fr](mailto:mairie@dachstein.fr)

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de DACHSTEIN, convoqué par lettre du 6 avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire.

**Présents** : Béatrice MUNCH, Jean-Baptiste BIBERIAN, Nicole VIVIEN, Vincent MARTIN, Rocco NAPOLI, Edith BENTZ, Olivier BILLON, Martine ACHER, Evelyne GRAUFFEL, Bertrand BOMO

**Absents excusés** Patrice CLEDAT donne procuration à Léon MOCKERS,  
Sylvie KRAUTH donne procuration à Béatrice MUNCH  
Théophile GILLMANN, Laetitia MARTZ, Laurent RAUGEL, Nathalie MARTIN

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2017**

A l'unanimité des voix le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 14 mars 2017

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne :

- Jean-Baptiste BIBERIAN, secrétaire de séance
- Valérie ZINCK, secrétaire administratif

### **17-015 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU**

le compte de gestion 2016 dressé par le Receveur Municipal accompagné de la balance d'entrée, des opérations de l'année et de la balance de sortie ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, le tableau des résultats de l'exécution du budget communal ;

# COMMUNE DE DACHSTEIN

\*\*\*\*\*

## Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 12 avril 2017

**APRES** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix des membres présents,**

**CONSTATE** la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2016 de la commune ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'autre observation, ni réserve de sa part.

**17-016 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DELIBERANT** sur le compte administratif de l'exercice 2016 présenté par Monsieur Léon MOCKERS, Maire ;

**VU** la balance générale des comptes de l'exercice 2016 ainsi que le compte de gestion 2016 établis par le Receveur Municipal ;

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré ;

Après avoir procédé, à l'unanimité des voix, à l'élection de Mme Béatrice MUNCH en qualité de Présidente de séance ;

**Après que M. le Maire ait quitté la salle de séance,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix des membres présents,**

**DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :

COMMUNE DE DACHSTEIN

\*\*\*\*\*

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
Séance du 12 avril 2017

BUDGET GENERAL	PREVISIONS 2016	REALISATIONS 2016	REPORT 2015	RESULTAT CUMULE 2016	REPORT 2016 (RAR)	Affectation du résultat
Dépenses Fonctionnement	1 620 574.11	955 349.31	-	955 349.31		
Recettes Fonctionnement	1 620 574.11	1 093 417.83	631 302.33	1 724 720.16		
<b>Excédent Fonctionnement</b>		<b>138 068.52</b>		<b>769 370.85</b>		
Dépenses Investissement	619 010.11	228 710.71	- 137 065.13	365 775.84	-31 274.64	
Recettes Investissement	619 010.11	165 848.72		165 848.72		
<b>Déficit Investissement</b>		<b>-62 861.99</b>		<b>- 199 927.12</b>	<b>-231 201.76</b>	
<b>Excédent Global</b>		<b>75 206.53</b>		<b>569 443.73</b>		<b>538 169.09</b>

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé à la fin de l'exercice 2016 qui présente la forme d'un excédent cumulé de **769 370.85** euros ;

**DECIDE** d'affecter le résultat de la façon suivante:

RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2016	<b>769 370.85</b>
Affectation au C/1068	<b>231 201.76</b>
En report à nouveau (ligne 002)	<b>538 169.09</b>

**17-017 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2017 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les propositions budgétaires de Monsieur le Maire ;

**ATTENDU** qu'il lui appartient de déterminer le produit fiscal global dont la commune a besoin pour assurer l'équilibre de son budget ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix des membres présents,**

# COMMUNE DE DACHSTEIN

\*\*\*\*\*

## Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 12 avril 2017

**DECIDE** d'appliquer une hausse de 1% sur les taux de :

- **La taxe d'habitation**
- **La taxe foncière sur les propriétés bâties**

**DECIDE** de maintenir à taux constants :

- **La taxe foncière sur les propriétés non bâties**

**DECIDE** d'arrêter les taxes locales comme suit :

TAXE	BASE	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	2 034 000	17,82	362 459
Taxe foncière propriétés bâties	1 694 000	10,24	173 466
Taxe foncière propriétés non-bâties	35 900	53,99	19 382
Cotisation foncière des entreprises	592 100	0,00	0.00
<b>PRODUIT TOTAL</b>			<b>555 307</b>

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix des membres présents,**

**VOTE** le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	<b>1 608 345.09 -</b>
Recettes de fonctionnement	<b>1 608 345.09 -</b>
Dépenses d'investissement	<b>1 185 515.85 -</b>
Recettes d'investissement	<b>1 185 515.85 -</b>

### **17-018 : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

# COMMUNE DE DACHSTEIN

\*\*\*\*\*

## Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 12 avril 2017

- VU** le décret n°87-1108 du 30/12/1987 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- VU** le décret n° 92-850 du 28/08/1992 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- VU** le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B ;
- CONSIDERANT** la nécessité de créer un emploi permanent d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> Classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 30/35<sup>ème</sup> à compter du 15 avril 2017, pour les fonctions de ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix des membres présents**

- DECIDE**
- d'adopter la proposition du Maire
  - d'inscrire au budget les crédits correspondants
  - d'autoriser le Maire à signer les documents y relatifs.

Sous le point « Divers », le Maire rend compte au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui lui a été consentie par délibération du 31 mars 2008 ;

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**